

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Lundi 6 octobre 2008**

Convocation en date du 1/10/ 2008

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Absent excusé :

- Mr DELATTRE, qui a donné pouvoir Mr BECQUART

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Ange BLOT

Le quorum étant atteint, la séance débute par la lecture du précédent compte rendu.

1/ Repas des aînés

Le repas annuel aura lieu le mercredi 29 octobre 2008 à 13 h 00 à la salle du groupe scolaire des Trois Epis. Mr Bée, traiteur, a été contacté. Le prix du repas est de 25.70 € par personne sans boisson, celles-ci seront fournies par les Ets Deletré. La vaisselle et le four sont fournis gratuitement. Un autre devis a été demandé par M. François chez Cuvillier à St Omer. Le Conseil Municipal, ayant été satisfait des services de Mr Bée l'année dernière, le retient pour cette année. En 2007, 85 personnes, personnes de plus de 65 ans, conseillers municipaux et personnel, ont participé au repas. Cette année, 129 personnes de plus de 65 ans seront invitées, de même que les époux et épouses n'ayant pas encore l'âge, les épouses/époux des conseiller(e)s municipaux sont invités moyennant une participation à hauteur de 25.70 € prix du repas.

Mr Pruvost fait le constat que le budget pour les aînés est très élevé (environ 5000 €) et propose que les aînés fassent un choix entre le repas et le colis.

Le Conseil Municipal réfléchira sur cette remarque lors de la préparation du prochain budget et continue cette année à offrir les deux.

Les conseillers municipaux passeront chez les aînés pour les inviter.

2/ Opération piscine 2008 - 2009

La commission des affaires scolaires a décidé que l'opération piscine aurait lieu lors des vacances de février 2009 à la piscine de Lumbres à raison de 10 séances d'une heure. 20 enfants seront concernés du CM 2 au CE2 en fonction de leur âge. Le tarif serait de 4,95 € la leçon par enfant. Pour le plan de financement, la commission a fixé à 20 € la participation de la famille, le Comité des fêtes accepte de participer à hauteur de 15 € par enfant ainsi que l'APED à hauteur de 14.50 €. La commune a coutume de régler les frais de transport.

A la majorité, l'assemblée accepte cette opération piscine.

3/ Modification des heures scolaires – rentrée 2008/2009

Pour permettre la mise en place du soutien du soir, Mme Vahé, directrice d'école, a proposé la modification des horaires scolaires de l'après-midi à savoir 13h30 – 16h30.

A l'unanimité, le conseil accepte ses modifications horaires.

Monsieur Le maire informe également le conseil que la loi 2008-790 du 20 août 2008 est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008, il s'agit du droit d'accueil à l'école primaire en cas de grève. Afin de préparer l'organisation de ce service, la loi prévoit que le maire établisse un vivier d'intervenants aptes à accueillir les enfants. Pour notre commune, nous aurions besoin de 8 personnes.

4/ Tarifs GARDERIE 16h30 – 17h00 et tarifs CANTINE

Suite aux modifications des horaires scolaires, de nouveaux tarifs seront mis en place. 2 tarifs seront applicables :

16h30 – 17h00 : 0.30 € pour cette ½ heure

Ou 16h30 – 18h30 : 1.00 € le forfait

De nouveaux tarifs de cantine seront également mis en place afin de pouvoir commander des repas adultes au traiteur :

2.70 € par enfant

4.00 € pour un repas adulte (enseignants)

3.00 € pour le personnel communal

Ces tarifs seront applicables à la rentrée des vacances de Toussaint.

5/ CAUE pour rénovation mairie

L'étude pour la modification et la rénovation de la mairie a été retenue par le Conseil Général. Un architecte sera chargé de faire l'étude gratuitement.

6/ Fonctionnement de la salle d'Upen

Pour éviter tout problème lors de la location de la salle d'Upen, un état des lieux sera réalisé par M. François à la remise des clés au début et à la fin de la location. Les réservations associatives ou des particuliers se font obligatoirement en Mairie. Une convention sera établie en mairie pour les particuliers.

7/ CNAS

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 vient poser le principe de la mise en œuvre obligatoire d'une politique d'action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

La municipalité accepte l'adhésion au Comité National d'Action Sociale. La cotisation annuelle s'élève à 151.84 € par agent titulaire. Cette adhésion sera effective au 1^{er} septembre 2008.

8/ Cérémonie des remises de médailles

La remise des médailles aura lieu le dimanche 9 novembre à 12h00 au groupe scolaire des Trois Epis.

10 personnes sont concernées pour la médaille du travail et une pour la médaille de la famille

9/ Solidarité Hautmont

Suite à un courrier de l'association des maires du Pas-de-Calais, l'assemblée décide de verser une somme de 150 € sur le compte de l'association « Solidarité Sambre » afin de soutenir les communes sinistrées.

10/ GRMU de la rue des deux Upen et de la rue Concogne

Des devis ont été réalisés pour la borduration, des trottoirs et l'assainissement des eaux pluviales sur :

- La partie basse de la rue Concogne pour un montant de 158 058.00 € HT

- Une partie de la rue des Deux Upen pour un montant de 299 508.00 € HT

Le président informe l'assemblée qu'il a demandé à la Maison du Département Infrastructures d'inscrire ces travaux aux programmes BP 2009 de Grosses Réparations en Milieu Urbain sur routes départementales afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50 %.

11/ Achat d'une tronçonneuse.

Le Conseil Municipal accepte le remplacement de la tronçonneuse.

12/ Périmètre de sécurité de chasse

Suite à plusieurs plaintes en mairie lors des périodes de chasses (Plombs retombant sur les maisons, chasseurs trop près des maisons), le président envisage de mettre en place un périmètre de sécurité de chasse de 150 mètres. M. Hétoit, président d'une des deux sociétés de chasse de la commune, explique que cela empêcherait certaines personnes de chasser ainsi que la destruction de nuisibles (renards, rats musqués) présents près des habitations. Mr Hétoit rappelle que son association n'est pas la seule à chasser sur le territoire de Delettes, il existe une autre société de chasse et des chasseurs indépendants.

M. Le Président demande à Mr Hétoit de faire de la prévention auprès de ses adhérents et de sensibiliser de nouveau les chasseurs en leur rappelant qu'il est interdit de tirer en direction des maisons et des routes. Cette requête sera demandée à l'autre société de chasseurs et aux chasseurs indépendants.

Le conseil municipal accepte cette mesure.

13/ Projet éolien

Mr Madon de Nordex, Mr Allouchery, président de la Communauté de Communes de la Morinie, Mr Méquinion, Président de Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sont intervenus pour présenter le projet éolien.

Suite à la modification de la ZDE par le préfet en septembre 2008, Théroouanne a été supprimé du zonage. Ne sont plus concernés que Delettes et Erny St Julien.

Après avoir entendu les propos de chacun, l'assemblée a procédé au vote pour :

- l'installation d'éoliennes dans la ZDE
- la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du PLU afin de permettre l'implantation de 4 à 5 éoliennes sur la commune de Delettes

Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 1

- la convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux

Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 1

Mrs François Ducrocq et Maurice Ansel n'ont pu voter car ils sont impliqués dans ce projet en tant que cultivateurs.

14/ Divers

Intervention de M. Ansel :

- Il constate que les problèmes de la cour du nouveau groupe scolaire ne sont pas résolus. Réponse de M. Le maire : Le problème s'est encore aggravé, une lettre recommandée a été envoyée à la société afin de refaire la cour dans sa totalité. Les réserves sont toujours maintenues et la facture n'est pas payée.

- Il signale qu'une entreprise de travaux publics basée sur la commune d'Enguinegatte vient régulièrement prendre de l'eau à la bouche d'incendie de la rue du chemin d'aire ce qui perturbe fortement le réseau d'eau potable. Réponse de M. Becquart, délégué au syndicat des eaux de Théroouanne- Delettes : Cela a été stoppé dès que nous avons eu connaissance des perturbations signalées par les consommateurs.

- La chaussée de la rue du chemin d'Aire est en très mauvais état. Réponse de M. Le maire, une étude doit être réalisée pour une réfection d'une partie de cette rue.

Intervention de M. Gallet :

- Il réitère sa demande d'achat d'une sono mobile pour les interventions en public comme le 11 novembre, le 8 mai, la cérémonie des vœux....

Intervention de M. Hertault :

- M. Marien a des problèmes au niveau de son entrée. Réponse : M. François va s'occuper de ce souci.
- M. Minet demande si la commune peut débroussailler le terrain au niveau de l'abreuvoir du moulin
- Terrain à l'abandon, rue concogne, en cours d'acquisition par la commune, prévoir son débroussaillage

Intervention de M. Massez :

- Note des problèmes d'éclairage public à Upen
- Demande que les noms de la plaque commémorative au cimetière d'Upén d'Amont soient repeints.
- Demande l'affichage du compte-rendu des réunions du conseil municipal sur les différents tableaux d'information de la commune
- Demande si les subventions attendues pour le groupe scolaire ont été encaissées. Réponse de M. Le maire, nous venons de recevoir le solde de la DGE 2005, le solde de la CAF, la somme des travaux d'assainissement du lotissement de Pas-de-Calais Habitat.

A 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée